

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

18 mars 2010

SOMMAIRE

1798 European Loan Fund	28039	K200 Finance S.à r.l.	28058
7ème Quai Luxembourg S.A.	28043	Kirwan Offices S.à r.l.	28034
Aardvark Investments S.A.	28043	Koffour S.A.	28044
Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A.	28041	Lannage S.A.	28044
ATRIUM Value Partner	28072	Latitude Finance S.A.	28046
Avenue Property S.à r.l.	28071	LBC Goodwater Holdings S.à r.l.	28045
Aviva Investors Structured Funds	28057	LSF5 Finance S.à r.l.	28079
Bloemers Holding Sàrl	28060	Mohawk Global Investments S.à r.l.	28060
Bravo Shipping S.A.	28077	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	28060
Brightangel Holding S.A.	28079	Neuhengen Immobilier S.à r.l.	28073
Cash.Life Funding S.A.	28079	Neuhengen Immobilier S.à r.l.	28073
CompAM FUND	28046	NewOkny Charter Sàrl	28069
Conforama Luxembourg	28078	NNS Holding S.à r.l.	28047
Corshipping S.A.	28077	Ole Pedersen Golf School S.à r.l.	28057
CP Realty II S.à r.l.	28079	Patron Investments II S.à r.l.	28079
Cremanilux S.à r.l.	28058	Polytec S.A.	28042
FDR Gestion	28059	Poseidon Investments S.A.	28040
Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l.	28078	Severtrans Cargo	28039
Forlux S.A.	28034	South Integrator Solutions	28041
Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial	28034	Stand'Inn S.A.	28046
Global Villas Sàrl	28045	Sunrise Enterprises S.A.	28045
Great American Europe S.A.	28039	Sushi Place S.A.	28079
Hanner den Garden S.à r.l.	28078	The CMI Managed Fund	28059
ICEC Limited S.A.	28073	Universe, The CMI Global Network Fund	28058
Immo Tétange S.A.	28072	Valon S.A.	28044
Investissements Industriels S.A.	28069	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. ..	28078
Ipsyinvest S.A.	28080	Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg	28047
JMCPS Holding S.A.	28072		

Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.237.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Monsieur Stephen Lynch, associé et gérant de classe C, a été modifiée et est désormais située au Tamanskaya Street 1, Building 3, 123103 Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Kirwan Offices S.à r.l.

Représentée par Matthijs Bogers

Gérant de classe A

Référence de publication: 2010025805/15.

(100021995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

**Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Forlux S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FORLUX S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 15886, constituée par-devant Maître Albert STREMLER, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 avril 1978, acte publié au Mémorial C n° 150 du 14 juillet 1978, et dont les statuts ont été modifiés par une décision du conseil d'administration prise sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euro, en date du 2 novembre 2001, dont l'extrait est publié au Mémorial C no 729 du 14 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. "

3. Refonte des statuts de la société.

II Que l'actionnaire représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par lui ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire, les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier, le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2010. Relation: EAC/2010/620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010025118/255.

(100021337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Great American Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.615.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010, LAC / 2010 / 844.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23 avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010025477/20.

(100021343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

1798 European Loan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration des 6 et 7 octobre 2009

En date du 6 et 7 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick ODIER, avec effet au 6 octobre 2009, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- d'élire Monsieur Alexandre MEYER en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, avec effet au 6 octobre 2009, en remplacement de Monsieur Patrick ODIER.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010025475/19.

(100021527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Severtrans Cargo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 169, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.333.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 janvier 2010, numéro 2010/0117 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 27 janvier 2010, relation: CAP/2010/324 de la société à responsabilité limitée "SEVERTRANS CARGO", avec siège social à L-4380 Ehlerange, 169, rue d'Esch, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 63 333, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 380 du 26 mai 1998, ce qui suit:

- les associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 26 janvier 2010,
- la société dissoute n'a plus d'activités,

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au siège social de la société dissoute.

Bascharage, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010025478/25.

(100021360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de janvier à 11.45 heures.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire, demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée") de POSEIDON INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B109990 (la "Société") et constituée le 12 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire actant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le "Mémorial") numéro 1462 du 28 décembre 2005.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Liesch, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (le "président"). Le président a désigné comme secrétaire Madame Claudine Jander, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Andréa Thielenhaus, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Ayant été informés de l'agenda, les actionnaires représentés renoncent à leur droit de recevoir un avis de convocation.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Constatation par les actionnaires de la Société de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à un montant de soixante-deux mille Euros (EUR 62.000) par l'émission de trente et une (31) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) attribuées aux anciens actionnaires de la société RIFFERTON INVESTMENTS S.A., une société anonyme avec siège social au 74, rue de Merl, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B109118 (la "Société Absorbée"), en contrepartie du transfert des actifs de la Société Absorbée à la Société par voie de fusion-absorption décidée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée en date du 6 janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires de la Société Absorbée ont reçu en échange des trois cent dix (310) actions au porteur de la Société Absorbée trente et une (31) actions au porteur nouvellement émises par la Société conformément au rapport d'échange prévu par le projet de fusion établi en date du 27 novembre 2009 et publié au Mémorial C numéro 2375, page 113959 du 5 décembre 2009. Les actions nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée dans la proportion de leur participation respective dans le capital social de la Société Absorbée.

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de soixante-deux mille Euros (EUR 62.000) par une émission de trente et une (31) nouvelles actions au porteur ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) qui ont été attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée en contrepartie du transfert des actifs de la Société Absorbée à la Société par voie de fusion-absorption décidée par l'Assemblée générale de la Société Absorbée en date du 6 janvier 2010 et conformément aux termes du projet de fusion établi en date du 27 novembre 2009 et publié au Mémorial C numéro 2375, page 113959 du 5 décembre 2009.

L'Assemblée a dès lors constaté l'émission de trente et une (31) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune.

28041

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée constate que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille Euros (EUR 62.000), représenté par soixante-deux actions (62) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: LIESCH - JANDER - THIELENHAUS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2010. Relation GRE/2010/201. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010025745/64.

(100022036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

South Integrator Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.991.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 janvier 2010, numéro 2010/0151 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 2 février 2010, relation: CAP/2010/374 de la société à responsabilité limitée "SOUTH INTEGRATOR SOLUTIONS", avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 115 991, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1323 du 8 juillet 2006, ce qui suit:

- le seul associé a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 28 janvier 2010,
- la société dissoute n'a plus d'activités,
- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Bascharage, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010025479/25.

(100021363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Arcus Japan Fund (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.860.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 9 décembre 2009:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Andrew PEGGE, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Robert MACRAE, administrateur

- Monsieur Hiroshi ONISHI, administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du commissaire aux comptes, Ernst & Young, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Andrew PEGGE, Can gil, 17113 Peratallada, Baix Emporda, Gerona, Catalogne, Espagne

Directeurs:

Monsieur Robert MACRAE, 17 Dalmore Avenue, KT10 0HQ Claygate, Surrey, Royaume-Uni

Monsieur Hiroshi ONISHI, 2-6-25-504 Ushikubo-Higashi, Tsuzuki-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 224-0014, Japon

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

- Société Anonyme -

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010025948/29.

(100022330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Polytec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 34.454.

L'an deux mille dix, le onze février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "POLYTEC S.A.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 de 1991, à la page 1594, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 34.454.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 214 du 6 avril 1998.

Le capital de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 475 du 26 mars 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Madeleine dite Mady MOLITOR, veuve de Monsieur Michel OUS-SARD,

demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 48, rue Emile Mayrisch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles ZANETTI, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) chacune représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement du siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

2.- Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiert, de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Rameldange (Commune de Niederanven), il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration."

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.Molitor, M.Molitor, G.Zanetti, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2010. Relation: EAC/2010/1738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010026884/59.

(100023519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Aardvark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.935.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 05 février 2010 la société AUDEX S.à r.l., 23 Boulevard Charles Marx L-2130 LUXEMBOURG a été nommée Réviseur Indépendant, en remplacement de MOORE STEPHENS S.à r.l..

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011, approuvant les comptes annuels et les comptes consolidés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Pour: AARVARK INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catheine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2010025939/18.

(100022197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

7ème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 7ème QUAI LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026011/12.

(100022389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, Mme Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'administration, en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Pour: VALON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010025940/17.

(100022202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, Mme Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'administration, en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Pour KOFFOUR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010025941/17.

(100022223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, Mme Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'administration, en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Pour LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010025942/17.

(100022227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

LBC Goodwater Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.801.

—
EXTRAIT

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie A Geschäftsführers Rodolpho AMBOSS, geboren am 10.05.1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, bestellt seit 05.02.2007, hat sich geändert und lautet nunmehr:

1271 Sixth Avenue (38 OG), 10020 New York, NY,
Vereinigte Staaten von Amerika

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie A Geschäftsführers David BEARDSSELL, geboren am 16.06.1975 in New Jersey, Vereinigte Staaten von Amerika, bestellt seit 01.02.2008, hat sich geändert und lautet nunmehr:

Berkeley Square (Berkeley Square House, 3tes Stockwerk, Suite 5),
W1J 6BR London, Vereinigtes Königreich von England.

Zur Eintragung im Handelsregister Memorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Februar 2010.

LBC Goodwater Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2010025944/24.

(100022260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.337.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2010:

- Le mandat de gérant de classe B de la société ,à Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg est renouvelé.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Signatures

Pour le conseil de gérance

Référence de publication: 2010025945/16.

(100022264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Sunrise Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 93.739.

—
Monsieur Alain Vasseur, résidant à L-Holzem, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué à la date du 30/10/2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Sunrise Enterprises S.A.

Triple A Consulting s.a.

2, Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025950/14.

(100022397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

—
Extrait du Procès-verbal des décisions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 4 janvier 2010

Le Conseil d'Administration décide de remplacer, comme Membres du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 4 janvier 2010:

- Monsieur Sergio VANDI par Monsieur Enzo TRICERRI, employé privé, demeurant professionnellement au 8, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

- Monsieur Massimo ALBORINO par Monsieur Alessandro MANGIONE, employé privé, demeurant professionnellement au 8, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
CompAM Fund
Sanpaolo Bank S.A.
Banque Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010025946/20.

(100022290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Latitude Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.236.

—
Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2010

Le mandat d'administrateur de Madame Claudine BOULAIN vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Madame Claudine BOULAIN est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
LATITUDE FINANCE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010025949/16.

(100022343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Stand'Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.650.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 11 novembre 2009 à 11:00 au siège social qu'il est décidé de remplacer le commissaire aux comptes, Fiduciaire Reuter & Huberty Sàrl et de nommer commissaire aux comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec expiration du mandat en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010025951/15.

(100022399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Am 20. Januar 2009 hat die Hauptversammlung der Aktionäre beschlossen die Mandate von Herrn Frank Wegner, Herrn Alexander Mayer-Groth und Herrn Sven Frisch als Verwaltungsratsmitglieder, geschäftlich ansässig in D-22769 Hamburg, 26, Haferweg zu erneuern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder laufen bei der Hauptversammlung der Aktionäre von 2014 aus.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg

Unterschrift

Référence de publication: 2010025960/14.

(100021938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.770.101,17.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of NNS Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.863 (the Company). The Company was incorporated on 19 November 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2970 of 20 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 23 May 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1552 of 24 June 2008.

There appeared:

I. NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 674,792, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.806 (NNS Lux), owner of 54,000,000 class A1 shares and 13,479,200 class B shares,

hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

II. OS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 300,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.805 (OS Lux), owner of 30,000,000 class A2 shares,

hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

III. SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 160,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.732 (SOSTNT Lux), owner of 16,000,000 class A3 shares,

hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties referred to under item I., II., and III. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 113,479,200 (one hundred thirteen million four hundred seventy-nine thousand two hundred) shares, divided into 54,000,000 class A1 shares, 30,000,000 class A2 shares, 16,000,000 class A3 shares and 13,479,200 class B shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Creation of shares of class C, shares of class D, shares of class E, shares of class F, shares of class G and shares of class H of the Company, with such shares of class H being further sub-divided into three additional sub-classes consisting of shares of sub-class 1, shares of sub-class 2 and shares of sub-class 3, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and subsequent amendment to articles 5 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles);

(3) Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 635,309.17, by way of creation and issue of 1,333,333 class C shares, 1,044,444 class D shares, 600,000 class E shares, 444,444 class F shares, 3,111,111 class G shares, 35,489,893 class H1 shares, 14,123,075 class H2 shares, and 7,384,617 class H3 shares having a par value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(4) Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the shareholders of the Company, i.e. NNS Luxembourg with respect to class C, D, F, G, H1 shares, SOSTNT Luxembourg with respect to class H3 shares, OS Luxembourg with respect to class E shares and class H2 shares, by way of a contribution in kind of receivables, each share having a subscription price of EUR 0.01;

(5) Subsequent amendment to article 4 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 3. and 4 above;

(6) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

(7) Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create (i) shares of class C of the Company (Class C Shares), (ii) shares of class D of the Company (Class D Shares), (iii) shares of class E of the Company (Class E Shares), (iv) shares of class F of the Company (Class F Shares), (v) shares of class G of the Company (Class G Shares) and (vi) shares of class H of the Company (Class H Shares), with such Class H Shares being further sub-divided into three additional subclasses consisting of shares of sub-class 1 (Class H1 Shares), shares of subclass 2 (Class H2 Shares) and shares of sub-class 3 (Class H3 Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

The Meeting acknowledges that, as a consequence, article 4 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the fourth resolution which is in connection with the share capital increase of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Profit sharing.

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares and the Class B Account in respect of holders of Class B Shares, the Class C Account in respect of holders of Class C Shares, the Class D Account in respect of holders of Class D Shares, the Class E Account in respect of holders of Class E Shares, the Class F Account in respect of holders of Class F Shares, the Class G Account in respect of holders of Class G Shares and the Class H Account in respect of holders of Class H Shares and collectively, the Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts.

The related assets of any of the Accounts shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account.

5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined

below) of the respective Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares, the holders of each separate class of Shares shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares and the holders of Class H Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account and the Class H Account, as provided for in article 20 hereof."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 18 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.

18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares and the holders of Class H Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account or the Class H Account at the time of the distribution.

18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of the Class A Shares, the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares and the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account or the Class H Account, as applicable.

18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A Shares the holders of Class B Shares, the holders of Class C Shares, the holders of Class D Shares, the holders of Class E Shares, the holders of Class F Shares, the holders of Class G Shares and the holders of Class H Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A Account, the Class B Account, the Class C Account, the Class D Account, the Class E Account, the Class F Account, the Class G Account or the Class H Account at the time of the distribution."

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 635,309.17 (six hundred thirty-five thousand three hundred and nine Euro and seventeen Cent) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,134,792 (one million one hundred thirty-four thousand seven hundred ninety-two Euro) to EUR 1,770,101.17 (one million seven hundred seventy thousand one hundred and one Euro and seventeen Cent) by way of creation of 1,333,333 (one million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three) Class C Shares, 1,044,444 (one million forty-four thousand four hundred forty-four) Class D Shares, 600,000 (six hundred thousand) Class E Shares, 444,444 (four hundred forty-four thousand four hundred forty-four) Class F Shares, 3,111,111 (three million one hundred eleven thousand one hundred eleven) Class G Shares, 35,489,893 (thirty-five million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-three) Class H1 Shares, 14,123,075 (fourteen million one hundred twenty-three thousand seventy-five) Class H2 Shares, 7,348,617 (seven million three hundred forty eight thousand six hundred seventeen) Class H3 Shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept the subscription to and full payment of the 63,530,917 (sixty-three million five hundred thirty thousand nine hundred seventeen) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

The Shareholders indicated in the table below, hereby represented as stated above, declares to subscribe to that number of new shares set out against their names in the table below for a subscription price equal to EUR 0.01 (one

Cent) each and to pay them up in full by means of a contribution in kind consisting of receivables, having an outstanding aggregate principal amount of EUR 635,309.17 (six hundred thirty-five thousand three hundred and nine Euro and seventeen Cent) (the Receivables).

Shareholder	Shares subscribed	Value of Receivables	Class Share
1. NNS Lux	1,333,333	13,333.33	C
	1,044,444	10,444.44	D
	444,444	4,444.44	F
	3,111,111	31,111.11	G
	35,489,893	354,898.93	H1
2. SOSTNT Lux	7,384,617	73,846.17	H3
3. OS Lux	600,000	6,000	E
	<u>14,123,075</u>	<u>141,230.75</u>	H2
TOTAL	63,530,917	635,309.17	

The contribution in kind of the Receivables, which is made by the Shareholders indicated in the table above, shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

1. NNS Lux, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 1,333,333 (one million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three) Class C Shares, 1,044,444 (one million forty-four thousand four hundred forty-four) Class D Shares, 444,444 (four hundred forty-four thousand four hundred forty-four) Class F Shares, 3,111,111 (three million one hundred eleven thousand one hundred eleven) Class G Shares and 35,489,893 (thirty-five million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-three) Class H1 Shares, having a par value of EUR 0.01 each (one Cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Cent) each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in an amount of EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro and twenty-five Cent) (the NNS Lux Receivables) which NNS Lux has against the Company in an aggregate amount of EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro and twenty-five Cent).

The valuation of the NNS Lux Receivables contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on December 11, 2009 on behalf of the board of managers of the Company (the NNS Lux Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on December 11, 2009 on behalf of the board of managers of NNS Lux (the NNS Lux Certificate 2, and together with the NNS Lux Certificate 1, the NNS Lux Certificates) stating that, inter alia, (a) the NNS Lux Receivables are certain, liquid and immediately payable, (b) that the NNS Lux Receivables are worth at least EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro and twenty-five Cent), and (c) that the entire value of the NNS Lux Receivables shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

2. OS Lux, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 600,000 (six hundred thousand) Class E Shares and 14,123,075 (fourteen million one hundred twenty-three thousand seventy-seven) Class H2 Shares, having a par value of EUR 0.01 each (one Cent) and a subscription price of EUR 0.01 each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivables in an amount of EUR 147,230.75 (one hundred forty-seven thousand two hundred thirty Euro and seventy-five Cent) (the OS Lux Receivables) which OS Lux has against the Company in an aggregate amount of EUR 147,230.75 (one hundred forty-seven thousand two hundred thirty Euro and seventy-five Cent).

The valuation of the OS Lux Receivables contributed to the Company is supported by a certificate issued on December 11, 2009 on behalf of the board of managers of the Company (the OS Lux Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on December 29, 2009 on behalf of the board of managers of OS Lux (the OS Lux Certificate 2, and together with the OS Lux Certificate 1, the OS Lux Certificates) stating that, inter alia, (a) the OS Lux Receivables are certain, liquid and immediately payable, (b) that the OS Lux Receivables are worth at least EUR 147,230.75 (one hundred forty-seven thousand two hundred thirty Euro and seventy-five Cent), and (c) that the entire value of the OS Lux Receivables shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

3. SOSTNT Lux, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 7,384,617 (seven million three hundred eighty four thousand six hundred seventeen) Class H3 Shares having a par value of EUR 0.01 each (one Cent) and a subscription price of EUR 0.01 each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivables in an amount of EUR 73,846.17 (seventy-three thousand eight hundred forty-six Euro and seventeen Cent) (the SOSTNT Lux Receivables) which SOSTNT Lux has against the Company in an aggregate amount of EUR 73,846.17 (seventy-three thousand eight hundred forty-six Euro and seventeen Cent).

The valuation of the SOSTNT Lux Receivables contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on December 29, 2009 by on behalf of the board of managers of the Company (the SOSTNT Lux Certificate 1) as well as

(ii) a certificate issued on December 29, 2009 on behalf of the board of managers of SOSTNT Lux (the SOSTNT Lux Certificate 2, and together with the SOSTNT Lux Certificate 1, the NNS Lux Certificates and the OS Lux Certificates, the Certificates) stating that, inter alia, (a) the amounts lent are outstanding, (b) that the SOSTNT Lux Receivables are worth at least EUR 73,846.17 (seventy-three thousand eight hundred forty-six Euro and seventeen Cent), and (c) that the entire value of the SOSTNT Lux Receivables shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

The said Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The shares will then be held from now on as follows:

- (i) 54,000,000 (fifty-four million) Class A1 shares of the Company held by NNS Lux;
- (ii) 30,000,000 (thirty million) Class A2 shares of the Company held by OS Lux;
- (iii) 16,000,000 (sixteen million) Class A3 shares of the Company held by SOSTNT Lux;
- (iv) 13,479,200 (thirteen million four hundred seventy-nine thousand two hundred) Class B shares of the Company held by NNS Lux;
- (v) 1,333,333 (one million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three) Class C Shares held by NNS Lux;
- (vi) 1,044,444 (one million forty-four thousand four hundred forty-four) Class D Shares held by NNS Lux;
- (vii) 600,000 (six hundred thousand) Class E Shares held by OS Lux;
- (viii) 444,444 (four hundred forty-four thousand four hundred forty-four) Class F Shares held by NNS Lux;
- (ix) 3,111,111 (three million one hundred eleven thousand one hundred eleven) Class G Shares held by NNS Lux;
- (x) 35,489,893 (thirty-five million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-three) Class H1 Shares held by NNS Lux;
- (xi) 14,123,075 (fourteen million one hundred twenty-three thousand seventy-five) Class H2 Shares held by OS Lux; and
- (xii) 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) Class H3 Shares held by SOSTNT Lux.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,770,101.17 (one million seven hundred seventy thousand one hundred and one Euro and seventeen Cent) represented by 100,000,000 (one hundred million) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further subdivided into three additional sub-classes consisting of 54,000,000 (fifty-four million) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares), 30,000,000 (thirty million) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), and 16,000,000 (sixteen million) shares of sub-class 3 (Class A3 Shares), 13,479,200 (thirteen million four hundred seventy-nine thousand two hundred) shares of class B (the Class B Shares), 1,333,333 (one million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three) shares of class C (the Class C Shares), 1,044,444 (one million forty-four thousand four hundred forty-four) shares of class D (the Class D Shares), 600,000 (six hundred thousand) shares of class E (the Class E Shares), 444,444 (four hundred forty-four thousand four hundred forty-four) shares of class F (the Class F Shares), 3,111,111 (three million one hundred eleven thousand one hundred eleven) shares of class G (the Class G Shares), 56,997,585 (fifty-six million nine hundred ninety-seven thousand five hundred eighty-five) shares of class H (the Class H Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares, the Shares, and each individually a Share), with such Class H Shares being further subdivided into three additional sub-classes consisting of 35,489,893 (thirty-five million four hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-three) shares of sub-class 1 (Class H1 Shares), 14,123,075 (fourteen million one hundred twenty-three thousand seventy-five) shares of sub-class 2 (Class H2 Shares) and 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of sub-class 3 (Class H3 Shares), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent)."

Eighth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the newly issued shares of the Company as per the fifth resolution above, and (ii) the creation of new classes and subclasses of shares of the Company as per the second resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de NNS Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.863 (la Société). La Société a été constituée le 19 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2970 du 20 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 23 mai 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, susmentionnée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1552 du 24 juin 2008.

Ont comparu:

I. NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 674.792 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.806 (NNS Lux), détentrice de 54.000.000 parts sociales de classe A1 et 13.479.200 parts sociales de classe B,

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

II. OS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 300.000, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.805 (OS Lux), détentrice de 30.000.000 parts sociales de classe A2,

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

III. SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 160.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.732 (SOSTNT Lux), détentrice de 16.000.000 parts sociales de classe A3,

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties mentionnées aux points I., II. et III., ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les 113.479.200 (cent treize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents) parts sociales, divisées en 54.000.000 parts sociales de classe A1, 30.000.000 parts sociales de classe A2, 16.000.000 de parts sociales de classe A3 et 13.479.200 parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G et parts sociales de classe H de la Société, lesdites parts sociales de classe H étant elles-mêmes subdivisées en trois nouvelles sous-classes composées de parts sociales de sous-classe 1, parts sociales de sous-classe 2 et parts sociales de sous-classe 3, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, et modification consécutive des articles 5 et 18 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 635.309,17 (six cent trente-cinq mille trois cent neuf Euros et dix-sept centimes d'Euro) au moyen de la création et de l'émission de 1.333.333 parts sociales de classe C, 1.044.444 parts sociales de classe D, 600.000 parts sociales de classe E, 444.444 parts sociales de classe F, 3.111.111 parts sociales de classe G, 35.489.893 parts sociales de classe H1, 14.123.075 parts sociales de classe H2 et 7.384.617 parts sociales de classe H3 ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par les associés de la Société, c'est-à-dire NNS Luxembourg en ce qui concerne les parts sociales de classe C, D, F, G, H1, SOSTNT Luxembourg en ce qui concerne les parts sociales de classe H3, OS Luxembourg en ce qui concerne les parts sociales de classe E et H2, au moyen d'un apport en nature de créances, chaque part sociale ayant un prix de souscription de EUR 0,01;

5. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 3 et 4 ci-dessus;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et, pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, pour procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société;

7. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer (i) des parts sociales de classe C de la Société (Parts Sociales de Classe C), (ii) des parts sociales de classe D de la Société (Parts Sociales de Classe D), (iii) des parts sociales de classe E de la Société (Parts Sociales de Classe E), (iv) des parts sociales de classe F de la Société (Parts Sociales de Classe F), (v) des parts sociales de classe G de la Société (Parts Sociales de Classe G) et (vi) des parts sociales de classe H de la Société (Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en trois nouvelles sous-classes composées de parts sociales de sous-classe 1 (Parts Sociales de Classe H1), parts sociales de sous-classe 2 (Parts Sociales de Classe H2) et parts sociales de sous-classe 3 (Parts Sociales de Classe H3), chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro).

L'Assemblée prend note que l'article 4 des Statuts devra par conséquent être modifié, et qu'il le sera conformément à, et suite au vote de la quatrième résolution traitant de l'augmentation de capital de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Distribution des bénéfices.

5.1 Un compte distinct des actifs et passifs devra être établi dans les livres comptables de la Société pour chaque classe de Parts Sociales (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe B pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, le Compte de Classe C pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, le Compte de Classe D pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, le Compte de Classe E pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, le Compte de Classe F pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, le Compte de Classe G pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe G et le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H et, collectivement, les Comptes).

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés à chacun des Comptes devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Afin de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales, les détenteurs de chaque classe distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces

investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G et les détenteurs de Parts Sociales de Classe H ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Compte de Classe A, du Compte de Classe B, du Compte de Classe C, du Compte de Classe D, du Compte de Classe E, du Compte de Classe F, du Compte de Classe G et du Compte de Classe H, conformément à l'article 20 des Statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 18. Distribution des bénéfiques - Réserves.

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcatons et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde du bénéfice net peuvent uniquement être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A, des détenteurs de Parts Sociales de Classe B, des détenteurs de Parts Sociales de Classe C, des détenteurs de Parts Sociales de Classe D, des détenteurs de Parts Sociales de Classe E, des détenteurs de Parts Sociales de Classe F, des détenteurs de Parts Sociales de Classe G, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H proportionnellement aux bénéfiques nets indiqués respectivement sur le Compte de Classe A, le Compte de Classe B, le Compte de Classe C, le Compte de Classe D, le Compte de Classe E, le Compte de Classe F, le Compte de Classe G ou le Compte de Classe H au moment de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G et les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Compte de Classe A, au Compte de Classe B, au Compte de Classe C, au Compte de Classe D, au Compte de Classe E, au Compte de Classe F, au Compte de Classe G ou au Compte de Classe H, le cas échéant.

18.5 L'assemblée générale des associés peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe G et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H proportionnellement aux bénéfiques nets figurant respectivement sur le Compte de Classe A, sur le Compte de Classe B, sur le Compte de Classe C, sur le Compte de Classe D, sur le Compte de Classe E, sur le Compte de Classe F, sur le Compte de Classe G ou sur le Compte de Classe H au moment de la distribution."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 635.309,17 (six cent trente-cinq mille trois cent neuf Euros et dix-sept centimes d'Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.134.792 (un million cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) à un montant de 1.770.101,17 (un million sept cent soixante-dix mille cent un Euros et dix-sept centimes d'Euro) au moyen de la création de 1.333.333 (un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de Classe C, 1.044.444 (un million quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe D, 600.000 (six cent mille) Parts Sociales de Classe E, 444.444 (quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe F, 3.111.111 (trois millions cent onze mille cent onze) Parts Sociales de Classe G, 35.489.893 (trente cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe H1, 14.123.075 (quatorze millions cent vingt-trois mille soixante-quinze) Parts Sociales de Classe H2, et 7.348.617 (sept millions trois cent quarante-huit mille six cent dix-sept) Parts Sociales de Classe H3 dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des 63.530.917 (soixante trois millions cinq cent trente mille neuf cent dix-sept) parts sociales de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

Les Associés figurant dans le tableau ci-dessous, et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au nombre de nouvelles parts sociales inscrit à côté de leur nom dans le tableau ci-dessous pour un prix de souscription égal à EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et de les payer intégralement au moyen d'apports en nature de créances d'une valeur totale de EUR 635.309,17 (six cent trente-cinq mille trois cent neuf Euros et dix-sept centimes d'Euro) (les Créances).

Associé	Parts Sociales souscrites	Valeur des Créances	Classes de Parts Sociales
1. NNS Lux	1.333.333	13.333,33	C
	1.044.444	10.444,44	D
	444.444	4.444,44	F
	3.111.111	31.111,11	G
	35.489.893	354.898,93	H1
2. SOSTNT Lux	7.348.617	73.486,17	H3
3. OS Lux	600.000	6.000	E
	<u>14.123.075</u>	<u>141.230,75</u>	H2
TOTAL	63.530.917	635.309,17	

L'apport en nature des Créances, effectué par les Associés indiqués dans le tableau ci-dessus, sera attribué au compte de capital social de la Société.

1. NNS Lux, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 1.333.333 (un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de Classe C, 1.044.444 (un million quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe D, 444.444 (quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe F, 3.111.111 (trois millions cent onze mille cent onze) Parts Sociales de Classe G et 35.489.893 (trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe H1, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et un prix de souscription de EUR 0,01 chacune; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature de créances d'un montant de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente deux Euros et vingt-cinq centimes d'Euro) (les Créances NNS Lux) dont dispose NNS Lux envers la Société pour un montant de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente deux Euros et vingt-cinq centimes d'Euro).

L'évaluation des Créances NNS Lux apportées à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 11 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1 NNS Lux) ainsi que par (ii) un certificat émis le 11 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de NNS Lux (le Certificat 2 NNS Lux, et ensemble avec le Certificat 1 NNS Lux, les Certificats NNS Lux) stipulant entre autres que (a) les Créances NNS Lux sont certaines, liquides et exigibles, (b) que les Créances NNS Lux s'élèvent à une valeur minimum de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente deux Euros et vingt-cinq centimes d'Euro), et (c) que la valeur totale des Créances NNS Lux sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

2. OS Lux, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 600.000 (six cent mille) Parts Sociales de Classe E et 14.123.075 (quatorze millions cent vingt-trois mille soixante-quinze) Parts Sociales de Classe H2, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune (un centime d'Euro) et un prix de souscription de EUR 0,01 chacune; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport de créances d'un montant de EUR 147.230,75 (cent quarante-sept mille deux cent trente Euros et soixante-quinze centimes d'Euro) (les Créances OS Lux) dont dispose OS Lux envers la Société pour un montant de EUR 147.230,75 (cent quarante-sept mille deux cent trente Euros et soixante-quinze centimes d'Euro).

L'évaluation des Créances OS Lux apportées à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 11 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1 OS Lux) ainsi que par (ii) un certificat émis le 29 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de OS Lux (le Certificat 2 OS Lux, et ensemble avec le Certificat 1 OS Lux, les Certificats OS Lux) stipulant entre autres que (a) les Créances OS Lux sont certaines, liquides et exigibles, (b) que les Créances OS Lux s'élèvent à une valeur minimum de EUR 147.230,75 (cent quarante-sept mille deux cent trente Euros et soixante-quinze centimes d'Euro), et (c) que la valeur totale des Créances OS Lux sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

3. SOSTNT Lux, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) Parts Sociales de Classe H3 ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune (un centime d'Euro) et un prix de souscription de EUR 0,01 chacune; et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature de créances d'un montant de EUR 73.846,17 (soixante-treize mille huit cent quarante-six Euros et dix-sept centimes d'Euro) (les Créances SOSTNT Lux) dont dispose SOSTNT Lux envers la Société pour un montant de EUR 73.846,17 (soixante-treize mille huit cent quarante-six Euros et dix-sept centimes d'Euro).

L'évaluation des Créances SOSTNT Lux apportées à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 29 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1 SOSTNT Lux) ainsi que par (ii) un certificat émis le 29 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de SOSTNT Lux (le Certificat 2 SOSTNT Lux, et ensemble avec le Certificat 1 SOSTNT Lux, les Certificats SOSTNT Lux) stipulant entre autres que (a) les Créances SOSTNT Lux sont certaines, liquides et exigibles, (b) que les Créances SOSTNT Lux s'élèvent à une valeur minimum de EUR 73.846,17 (soixante-treize mille huit cent quarante-six Euros et dix-sept centimes d'Euro), et (c) que la valeur totale de la Créance SOSTNT Lux sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

Lesdits certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Parts Sociales seront dorénavant détenues de la façon suivante:

- (i) 54.000.000 (cinquante-quatre millions) de parts sociales de Classe A1 de la Société détenues par NNS Lux;
- (ii) 30.000.000 (trente millions) de parts sociales de Classe A2 de la Société détenues par OS Lux;
- (iii) 16.000.000 (seize millions) de parts sociales de Classe A3 de la Société détenues by SOSTNT Lux,
- (iv) 13.479.200 (treize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents) parts sociales de Classe B de la Société détenues par NNS Lux;
- (v) 1.333.333 (un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de Classe C détenues par NNS Lux;
- (vi) 1.044.444 (un million quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe D détenues par NNS Lux;
- (vii) 600.000 (six cent mille) Parts Sociales de Classe E détenues par OS Lux;
- (viii) 444.444 (quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe F détenues par NNS Lux;
- (ix) 3.111.111 (trois millions cent onze mille cent onze) Parts Sociales de Classe G détenues par NNS Lux;
- (x) 35.489.893 (trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales de Classe H1 détenues par NNS Lux;
- (xi) 14.123.075 (quatorze millions cent vingt-trois mille soixante-quinze) Parts Sociales de Classe H2 détenues par OS Lux; et
- (xii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) Parts Sociales de Classe H3 détenues par SOSTNT Lux.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.770.101,17 (un million sept cent soixante dix mille cent un Euros et dix-sept centimes d'Euro) représenté par 100.000.000 (cent millions) de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en trois sous-classes composées de 54.000.000 (cinquante-quatre millions) de parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1), 30.000.000 (trente millions) de parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2) et 16.000.000 (seize millions) de parts sociales de sous-classe 3 (les Parts Sociales de Classe A3), 13.479.200 (treize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), 1.333.333 (un million trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), 1.044.444 (un million quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), 600.000 (six cent mille) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), 444.444 (quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), 3.111.111 (trois millions cent onze mille cent onze) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), 56.997.585 (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en trois sous-classes de 35.489.893 (trente cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize) parts sociales de sous-classe 1 (Parts Sociales de Classe H1), 14.123.075 (quatorze millions cent vingt-trois mille soixante-quinze) parts sociales de sous-classe 2 (Parts Sociales de Classe H2) et 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de sous-classe 3 (Parts Sociales de Classe H3), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro)."

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription (i) des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la cinquième résolution ci-dessus, et à (ii) la création des nouvelles parts sociales et sous-classes de parts sociales conformément à la deuxième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 2.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: S. MAHLOUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2009/855. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025140/574.

(100021295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Aviva Investors Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.660.

—
Dépôt rectificatif du dépôt du 9 février 2010 no L100020659.05

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration de la Société du 21 Janvier 2010

Le Conseil d'Administration procède, avec effet au 21 Janvier 2010 à la nomination de Monsieur Stéphane ROUGIER, professionnellement domicilié au 1, Poultry, GB - EC2R 8EJ London, en tant que Président et Administrateur de la Société. Le mandat de Monsieur Stéphane ROUGIER prendra fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ayant lieu en 2011.

Au 21 Janvier 2010, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. Stéphane ROUGIER, Président et Administrateur
- M. Eric BLEY, Administrateur
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur

Luxembourg, le 10 Février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010025952/21.

(100022402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de liquidation-partage de communauté du notaire Frank MOLITOR du 10 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009, EAC/2009/15390 que Ole PEDERSEN, professeur de golf, né à Sindal (Danemark) le 2 novembre 1966, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 12, rue de Hassel a cédé à Marjanne OLESEN, employée

en banque, née à Aalborg (Danemark) le 13 octobre 1964, demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg vingt-cinq (25) parts sociales.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 FEV. 2010.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2010025953/18.

(100021835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Cremanilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 12, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.545.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 5 février 2010 que:

le capital de la société "CREMANILUX S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

Monsieur Arnoul Carel COLLE, indépendant, demeurant à L-4152 Esch-sur-Alzette,

12 rue Jean Jaurès 100 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 février 2010.

Pour le notaire Aloyse BIEL

MLLE MUHOVIC

Référence de publication: 2010025954/17.

(100022089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

—
Extrait rectificatif du dépôt effectué le 23/12/2009 sous le numéro L090198112

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 22 décembre 2009 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19/12/09, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Recreation Holdings Limited	501
TOTAL	501

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2010025955/17.

(100022451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

—
EXTRAIT

1. Le conseil d'administration de Universe, The CMI Global Network Fund (la "Société") tenu à Luxembourg le 22 septembre 2009:

- a pris acte de la démission de Monsieur Robert Henry Mallett en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009,

- a décidé d'élire David Cobley, né le 24 août 1979 à Swindon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberg Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 22

septembre 2009 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2010, en remplacement de Robert Henry Mallett,

- a décidé d'élire Richard Morley, né le 30 juillet 1967 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberg Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2010, en remplacement de John Edwards.

2. Le conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 17 décembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Mark Hamper en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universe, The CMI Global Network Fund

Signature

Référence de publication: 2010025958/25.

(100021946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

— EXTRAIT

1. Le conseil d'administration de The CMI Managed Fund (la "Société") tenu à Luxembourg le 22 septembre 2009:

- a pris acte de la démission de Monsieur Robert Henry Mallett en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009,

- a décidé d'élire David Cobby, né le 24 août 1979 à Swindon, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberg Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2010, en remplacement de Robert Henry Mallett,

- a décidé d'élire Richard Morley, né le 30 juillet 1967 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Heidelberg Lebensversicherung AG, Forum 7, 69126 Heidelberg, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 22 septembre 2009 et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2010, en remplacement de John Edwards.

2. Le conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 17 décembre 2009 a pris acte de la démission de Monsieur Mark Hamper en tant qu'administrateur avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The CMI Managed Fund

Signature

Référence de publication: 2010025959/24.

(100021941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

FDR Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 22.988.

—
Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2009

3^{ème} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour FDR Gestion

Signature

Référence de publication: 2010025961/14.

(100021927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2010:

James Body a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010.

John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010025963/16.

(100021689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2010:

James Body a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010.

John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 15 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010025964/17.

(100021994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Bloemers Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.194.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

THERE APPEARED:

Bloemers Holding Ltd., a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey, JE2 4YE, Channel Islands, registered with Jersey Financial Services Commission, under number 104892.

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given unde private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BLOEMERS HOLDING SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of one manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) are allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Bloemers Holding Ltd., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B37.974.

2. The registered office of the Company is set at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le ving-neuvième jour de janvier,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Bloemers Holding Ltd., une société régie par les lois de Jersey, ayant son adresse au 1^{er} étage, Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey, JE2 4YE, Channel Islands inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission, sous le numéro 104892,

représenté par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BLOEMERS HOLDING SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cents euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art.13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Bloemers Holding Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cents euro (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

28069

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.794.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte,

Signé: R. GALIOTTO, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5278. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025744/481.

(100021877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.454.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 10 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025881/11.

(100022046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

NewOkny Charter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.250.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

la société anonyme Flandrin Investissements S.A., avec siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration prémentionnée, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison - Durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires de parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de NewOkny Charter Sàrl.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement et la gestion de navires de plaisance dans le monde entier. La Société peut en outre effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à son objet ou tout objet similaire.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise suivant les conditions requises pour la modification des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance. Par décision des associés la société pourra établir au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger des filiales, succursales, branches d'établissement ou agences.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 1.000.000.- EUR (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales de 100.- EUR (cent Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les cessions pour cause de mort le sont conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi des sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs.

Art. 11. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Titre IV. - Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et le gérant dresse les comptes sociaux.

Art. 15. L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provision, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à libre disposition des associés.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le gérant ou par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Flandrin Investissements S.A., dix mille parts sociales (10.000)

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 1.000.000.- EUR (un million d'Euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital, exerçant les pouvoirs réservés à l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée illimitée:

Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 février 2010. Relation: LAC/2010/6094. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026979/97.

(100023596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Avenue Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.232.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025976/13.

(100021862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

JMCPS Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.612.

EXTRAIT

Suivant décision de l'Administrateur Unique prise en date du 10 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025882/11.

(100022047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Immo Tétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 97.288.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 janvier 2010

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Albertine FISCHER de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025927/19.

(100022075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

ATRIUM Value Partner, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 116.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2010

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

1. Monsieur Kent Petersen, avec adresse professionnelle à DK-2800 Lyngby, Klampenborgvej, 232, 2, président du conseil d'administration
2. Monsieur Robert Spliid, avec adresse professionnelle à Seestrasse 9, CH-8640 Rapperswil
3. Madame Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
4. Monsieur Rudolf Komen, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
5. Madame Lise-Merete Jorgensen, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026666/24.

(100022995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Neuhengen Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.530.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025977/13.

(100021869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Neuhengen Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.530.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025978/13.

(100021871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

ICEC Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

In the year two thousand nine, on the twenty-nine of December,

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ICEC Limited S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.513, incorporated on January 15, 2009 before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 444 of February 28, 2009, modified for the last time on August 17, 2009 before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1843 of September 23, 2009 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the issued shares are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79,956503662) so as to raise it from its current amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) to the amount of five million and seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 5,000,079.956503662) by the issuance of one (01) new share of a nominal value of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79.956503662) with a share premium of three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and twenty point zero four three four nine six three three eight United States Dollars (USD 3,499,920.043496338) for a total amount of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000.-) having same rights and obligations than the existing shares;

2. Subscription and payment of the one (01) new share by the sole shareholder, the company ICEC Holding S.A., a Luxembourg joint stock company with registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), by a contribution in cash;

3. Decrease of the subscribed share capital by an amount of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79.956503662) so as to decrease it from its current amount of five million and seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 5,000,079.956503662) to the amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) by reduction of the nominal value of the existing shares of an amount of zero point zero zero one two seven eight five eight eight United States Dollars (USD 0.001278588) from the current value of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars per share (USD 79.956503662) to the value of seventy-nine point nine five five two two five zero seven four United States Dollars per share (USD 79.955225074);

4. Amendment of article 5§1 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

5. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital by an amount of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79.956503662) so as to raise it from its current amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) to the amount of five million and seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 5,000,079.956503662) by the issuance of one (01) new share of a nominal value of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79.956503662) with a share premium of three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and twenty point zero four three four nine six three three eight United States Dollars (USD 3,499,920.043496338) for a total amount of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000.-) having same rights and obligations than the existing shares.

Second resolution

The sole (01) new share of a nominal value of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79,956503662) with a share premium of three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and twenty point zero four three four nine six three three eight United States Dollars (USD 3,499,920.043496338) has been subscribed and entirely paid up by the Shareholder, ICEC Holding S.A., prenamed, by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000.-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne variatur" by the proxyholder of the sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The General Meeting resolved in compliance with article 69 paragraph 2 of the law as of August 10, 1915 concerning commercial companies (as amended) to decrease the subscribed share capital by an amount of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 79.956503662) so as to decrease it from its current amount of five million and seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars (USD 5,000,079.956503662) to the amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) by reduction of the nominal value of the existing shares of an amount of zero point zero zero one two seven eight five eight eight United States Dollars (USD 0.001278588) from the current value of seventy-nine point nine five six five zero three six six two United States Dollars per share (USD 79.956503662) to the value of seventy-nine point nine five five two two five zero seven four United States Dollars per share (USD 79.955225074).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5§1 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 5.§1 Issued capital. "The issued capital of the Company is set at five million United States Dollars (USD 5,000,000.-) divided into sixty-two thousand five hundred and thirty-five (62,535) shares with a nominal value of seventy-nine point nine five five two two five zero seven four United States Dollars (USD 79.955225074) each, all of which are fully paid up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant le soussigné Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ICEC Limited S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.513, constituée par acte du 15 janvier 2009 par devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 du 28 février 2009, modifié pour la dernière fois par acte du 17 août 2009 par devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 23 septembre 2009 (ci-après "la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par M^e Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire M^e Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur M^e Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été convoqués.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000.-) au montant de cinq millions soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 5.000.079,956503662) par l'émission d'une (01) action d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) augmentée d'une prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt virgule zéro quatre trois quatre neuf six trois trois huit Dollars américains (USD 3.499.920,043496338) pour un montant total de trois millions cinq cent mille Dollars américains (USD 3.500.000.-) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération de l'action (01) nouvelle par l'actionnaire unique, ICEC Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), par un apport en numéraire;

3. Réduction du capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) pour le porter de son montant actuel de cinq millions soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 5.000.079,956503662.-) au montant de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000.-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes d'un

montant de zéro virgule zéro zéro un deux sept huit cinq huit huit Dollars américains (USD 0,001278588) de la valeur actuelle de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains par action (USD 79,956503662) à la valeur de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq cinq deux deux cinq zéro sept quatre Dollars américains par action (USD 79,955225074);

4. Modification de l'article 5§1 des statuts afin de refléter les décisions prises;

5. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000.-) au montant de cinq millions soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 5.000.079,956503662) par l'émission d'une (01) action d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662.-) augmentée d'une prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt virgule zéro quatre trois quatre neuf six trois trois huit Dollars américains (USD 3.499.920,043496338) pour un montant total de trois millions cinq cent mille Dollars américains (USD 3.500.000.-) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'action unique (01) nouvelle action d'une valeur nominale soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) augmentée d'une prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt virgule zéro quatre trois quatre neuf six trois trois huit Dollars américains (USD 3.499.920,043496338) a été souscrite et entièrement libérée par l'actionnaire unique, ICEC Holding S.A., prénommée, par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de trois millions cinq cent mille Dollars américains (USD 3.500.000.-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé en conformité avec l'article 69 alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 79,956503662) pour le porter de son montant actuel de cinq millions soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains (USD 5.000.079,956503662) au montant de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000.-) par diminution de la valeur nominale des actions existantes d'un montant de zéro virgule zéro zéro un deux sept huit cinq huit huit Dollars américains (USD 0,001278588,-) de la valeur actuelle de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq six cinq zéro trois six six deux Dollars américains par action (USD 79,956503662) à la valeur de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq cinq deux deux cinq zéro sept quatre Dollars américains par action (USD 79,955225074).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5§ 1 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. §1 Capital. "Le capital de la Société est fixé à cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-) divisé en soixante-deux mille cinq cent trente-cinq (62.535) actions ayant une valeur nominale de soixante-dix-neuf virgule neuf cinq cinq deux deux cinq zéro sept quatre Dollars américains (USD 79,955225074) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimées à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française et qu'à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: Duro, Mastinu, Bonifazzi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/23. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 février 2010.

EDOUARD DELOSCH.

Référence de publication: 2010026917/198.

(100023940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Bravo Shipping S.A., Société Anonyme,
(anc. Corshipping S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 135.044.

L'an deux mille dix,

Le cinq février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORSHIPPING S.A.", avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 282 du 2 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 135.044.

L'assemblée est présidée par Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant à Grevels,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale en "BRAVO SHIPPING S.A.", et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "BRAVO SHIPPING S.A.", et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BRAVO SHIPPING S.A."."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Y. Endres, L. Tran, F. Maire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 février 2010. Relation: LAC / 2010 / 5685. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010025922/48.

(100021933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.883.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025988/13.

(100021749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Hanner den Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5518 Remich, 19, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 68.640.

Les comptes annuels au 29.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010025989/13.

(100021750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026012/12.

(100022392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Conforama Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

POUR COPIE CONFORME

Pour la Société

Me Noémie DEBOUT

Référence de publication: 2010026015/13.

(100022173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.835.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010026018/11.

(100022226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

**CP Realty II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brightangel Holding S.A.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.864.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026022/12.

(100022273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Patron Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.759.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026023/11.

(100022275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Sushi Place S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.779.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026116/10.

(100022214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

LSF5 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 102.633.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010026119/10.

(100022363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Ipsyinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.535.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 février 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding IPSYINVEST S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 52535, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été constituée suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 14 décembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 avril 2002, suivant décision du conseil d'administration, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1082 du 16 juillet 2002.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 42.141,90 (quarante-deux mille cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix cents) divisé en 1.700 (mille sept cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding IPSYINVEST S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding IPSYINVEST S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.M. Tonelli, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2010. LAC/2010/5975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010025754/50.

(100022133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.